



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 Septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni à FOLLEVILLE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires** : 69  
**Membres présents** : 49  
· supplés : 7  
· représentés : 8  
**Votants** : 57

**Date de la convocation** :  
21 Septembre 2018

**Secrétaire de séance** :  
Christiane NANSOT

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEBVRE Maité (suppléante de M. DEPRET), SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), HALL, ROUX, BLONDEL, PETIT et NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELLOT (suppléant de M. DOUCHET), HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, CAILLET (suppléant de M. SZYROKI), MAROTTE, CLEMENT, HEYMAN, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, Mme MARCEL de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. PELTIEZ de M. DERLY, M. CHIRAT de M. SUIN et Madame PETIT de Mme LEFEBVRE Nadège

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par M. AMARA), LEFEBVRE Nadège (représentée par Mme PETIT), Messieurs AUBRY (représenté par M. BARRE), FRANCELE (représenté par Mme MARCEL), DURAND (représenté par Mme BLIN), DESROUSSEAUX (représenté par M. COTTARD), BERTRAND Gilbert, DOUCHET (représenté par M. BLONDELLOT), SUIN (représenté par M. CHIRAT), DEPRET (représenté par Mme LEFEBVRE Maité), DUTILLEUX, LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT) et M. SZYROKI (représenté par M. CAILLET)

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs MONTAIGNE, BINET, CARON, POTTIER, JUBERT, VERMEIL, PICARD, REMY

**OBJET : RETROCESSIONS CESSIONS AUX COMMUNES**

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018, relatives à la définition de l'intérêt communautaire pour certains domaines de compétences,

Considérant que certains biens ont été construits sous maîtrise d'ouvrage intercommunale sur des terrains mis à disposition de l'EPCI par certaines communes,

Considérant que certains biens ont été mis à disposition de l'intercommunalité pour l'exercice ses compétences, L'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés,

à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. [...] ». Lorsque les biens mis à disposition ne sont plus nécessaires à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour exercer les compétences qui lui ont été transférées, il convient, en application des dispositions de l'article L. 1321-5 du CGCT, de les retrocéder à la commune propriétaire.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018, relative à la modification des statuts de la CCALN,

**Après en avoir délibéré à la majorité (ont voté Contre : Mesdames PREVOST, BLIN, SAINTQUENTIN, Messieurs DURAND, PELTIEZ, DERLY, BEAUMONT, LEVASSEUR, HEBERT, VAN OOTEGHEM, VAN GOETHEM)**  
**le Conseil communautaire :**

Décide :

- Espace 130, *liste voiries a' retroceder* Parc de Berteaucourt les Thennes (Parcelles ZD124, ZD125)
- Salle des fêtes de Folleville (Parcelles AD10)
- Salle de la commune de Folleville Sire Bernard (Parcelle AB24)
- Bibliothèque de Folleville Terrain de jeux (Parcelle AC36) et local d'animations (Parcelle ZK73)
- Salle de la commune de Folleville 1)
- Aire de jeux de la commune de Folleville (Parcelle AB 129p)
- La plage de Folleville

Décide de :

- à la commune de Arvillers : Parcelle AB 218
  - à la commune de Villers aux Erables : Mare
  - à la commune de Démuin : le circuit Maxime
  - à toutes les communes de l'ex CCALM : les calvaires, les décors lumineux de fêtes de fin d'année et les portiques d'entrée des communes
  - en matière de VOIRIE, les voiries listées dans l'annexe.
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration générale à signer les documents en rapport avec cette décision

**Fait et délibéré le 27 Septembre 2018 A FOLLEVILLE**

Le Président,

**Pierre BOULANGER.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AVRE, LUCE NOYE

## VOIRIES RETROCEDEES AUX COMMUNES

A	1	de la ferme de Gripel	Berry, Part de la V.C. n° 5 et se termine à l'entrée du bois	430
A	2	dit du bois Cailloux	Berry, Part du RD 920 se termine en CR	610
B	3	Rue du Pont à Brebis	Ailly, Part du RD 90 et aboutit à la Noye	42
			TOTAL	1082
B	1	Dit de Linquette	Part du RD 83 et se termine à la porcherie	155
A	1	Dit de Saint Aignant	Part du VC n° 3 de Grivesnes et se termine en CR	1320
B	2	Ruelle de la Mare	Part de la rue Albert et se termine en impasse derrière la mare	25
			TOTAL	1500
A	1	Dit Chemin Vert	Chaussoy, Part de la rue d'Amiens et aboutit au RD 193	805
A	2	Dit de Trinquir	Chaussoy, part du VC n° 9 et aboutit à La Faloise	570
A	3	Dit de l'Airaine	Chaussoy, part du VC n° 11 et se termine en CR	90
A	4	Dit de la Jatte	Chaussoy, part du VC n° 4 et se termine en CR	1584
A	5	Dit du Camp Thibaut	Chaussoy, part du VC n° 5 et se termine à Ailly	215
	6	Hainneville Louvrechy	Hainneville, part du VC n° 14 et se termine en CR	462
			TOTAL	3726
	1	Hainneville Louvrechy	Part de Louvrechy RD 188 et se poursuit en CR (bois Louvet)	570
	2	Dit de la Faloise	Part du VC N°1 et se prolonge en CR de la Faloise Lawarde	805
			TOTAL	1375
A	1	Vieux chemin de Boves	Part du RD 116 (bois Magneux) jusqu'à l'entrée du centre équestre	210
A	2	du Cimetière	Part du RD 75 et se termine au bout du cimetière	680
A	3	dit de la ferme Baillet	Part du RD 116 Jusqu'au bois de Dames à Boves	140
A	4	dit chemin Tournant	Part du VC n° 328 (ferme de la mouche) et se termine en CR	990
A	5	Cottenchy Grattepanche	Part du RD 75 aboutit à la ferme de la Mouche se termine en CR	178
B	6	Ruelle Boileau	Part de la place Jean Moulin et se termine à la propriété Porcher	94
			TOTAL	2292
B	1	dit Du Paraclet	Part du RD 90A au chemin privé et se termine EN CR (510)	1640
			TOTAL	1640
B	1	Rue du Clos	part du RD 109 et se prolonge en CR	35
B	2	Ruelle du Chateau	Part du RD 109 et aboutit à la rue du tour des haies	110
			TOTAL	145



FRANSURES	A	1	Tour de Ville	Part du CR de bois de coeur, croise le RD 109 aboutit en CR	990
FRANSURES	A	2	dit Du bois de Fransures	Part du CR de la Terrière et se prolonge en chemin privé	140
FRANSURES	A	3	Voie latéral de l'A16	Part de Bonneuil croise la RD 109 et se termine en CR à Fliers	2682
				TOTAL	3812
GRIVESNES	A	1	Tour de Ville	Part du CR de bois de coeur, croise le RD 109 aboutit en CR	990
				TOTAL	990
GUYENCOURT	A	1	Dit du Cimetière	Ainval, Part du VC n°4 et rue du Calvaire et se prolonge en CR Justice	178
GUYENCOURT	A	2	Guyencourt Jumel	Part du RD 116 et se prolonge en terre sur 830m jusqu'à Jumel	1640
GUYENCOURT	A	3	Dit Saint Nicolas	Part du RD 116 et se prolonge en CR	595
				TOTAL	2413
LA FALOISE	B	1	Rue de la Sablière	Part du RD 109E et se prolonge en C.R.	100
LA FALOISE	B	2	Rue d'Amiens	Part du RD 109 et se prolonge en C.R.	715
LA FALOISE	B	3	Passage de la Vallée	Part du RD 109 et se prolonge en Chemin privé	30
LA FALOISE	A	4	Dit Ruelle des Marais	Part du RD 109 et se prolonge en C.R.	120
LA FALOISE	A	5	La faloise à Rosoy	Part du RD 109 et aboutit à la ferme du Rosoy se prolonge en CR	1200
LA FALOISE		7	Route du Rosoy	voie communale VC n°8 du Rosoy à la Faloise	693
				TOTAL	2165
FOUENCAMPS	A	2	Fouencamps la vallée	Part de la rue Hennequin et se termine en CR	98
				TOTAL	98
GRIVESNES	A	1	Tour de Ville	Part du CR dé bois de coeur, croise le RD 109 aboutit en CR	100
				TOTAL	100
JUMEL	A	2	Jumel à Guyencourt	Fait suite à la rue Pasteur et aboutit à Guyencourt	480
JUMEL		3	Jumel à St Sauflieu	Part du VC n° 3 et se prolonge en CR de St Sauflieu	650
JUMEL	A	4	Dit du Cimetière	Part du RD n°7 passe de 25 m la porte du cimetière se prolonge en CR du Temple	470
				TOTAL	1600
LAWARDE-MAUGER	A	2	Lawarde à Fransures	Part du VC n°1 de Fliers et se termine en CR	90
LAWARDE-MAUGER		3	Dit de l'Allier	Part du VC n°3 de Chaussoy et se termine en CR	613
				TOTAL	1083
LOUVRECHY	A	2	Louvrechy Chaussoy	Part du RD 188 vers le bois Louvet et aboutit à Chirmont	213
				TOTAL	213
MAILLY-RAINEVAL	A	2	des Margottes	Part du VC 7 et se termine en CR	30
MAILLY-RAINEVAL	A	3	de Sauvillers(Buviers)	Part des rues de Sauvillers et du Four se termine en CR	1160

MAILLY-RAINEVAL	A	4	de Belval	Part du VC 2 et du CR des morts et se termine en cul de sac	595
MAILLY-RAINEVAL	B	5	Rue Mansard	Part du RD 14e et se prolonge en C.R.	1425
				TOTAL	3210
QUIRY	A	1	Quiry à Ainval	Fait suite à la rue d'Ainval et aboutit en CR	183
QUIRY	B	2	Rue du Cimetière	Part du VC n°6 jusqu'au cimetière	30
QUIRY	A	3	Quiry à Visigneux	Part du RD 4188 et aboutit en CR de Visigneux	170
				TOTAL	383
ROGY	A	1	de Rogy à Tilloy	Part du RD 109 croise le VC n°8 et se termine en CR Champ Martin	806
ROGY	A	2	de Rogy à Croissy	Part du RD 109 et aboutit à Monsures	595
ROGY	A	3	de Rogy à Conty	Fait suite à la rue du Jeu de tannis et se prolonge dans le bois en CR	1410
ROGY	B	4	Rue de Breteuil	Part du RD 109 aboutit au VC n°12 se prolonge chemin Vert	183
				TOTAL	2994
ROUVREL	A	1	dit de l'Espérance	Part du RD 134 et se prolonge en CR vers la ferme de l'Espérance	325
				TOTAL	325
SOURDON	A	1	chemin de Claire	Part du VC n°3 de Thory au chateau et se prolonge en CR	930
				TOTAL	930
THORY	A	2	de Thory à Merville	Part du RD 83 au cimetière et se prolonge en CR	807
				TOTAL	807
				<b>TOTAL</b>	<b>31 683,00</b>